INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 13 ~~juin~~ octobre 2026, au 837, 8e Rang, Saint-Sylvère, à 9h00.

Sont présents :
Mme Fannie Boisbert, mairesse
M. Stéphane Trottier, conseiller n°1
M. Éric Chassé, conseiller no 2
M. André Casavant, conseiller n°4
M. Yan Dagenais, conseiller n°5
M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Est également présente, Mme Karol-Anne Smith, directrice générale et greffière-trésorière;

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM</u>

Madame la mairesse Fannie Boisvert procède à l'ouverture de la séance à 9 h 00 et constate qu'il y a quorum.

2026-10-230 2 . Lecture et adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe
4. Achat porte de garage pour garage municipal
5. Prix de participation — décorations d'halloween 2026
6. Dépôt de subvention ici on bouge de Loisirs Sports Centre-du-Québec
7. Période de questions
8. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE madame Fannie Boisvert a fait la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-231 **<u>3. Dépôt du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe</u>**

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers 2025 de la Municipalité de Saint Sylvère par madame Caroline Leduc de la firme groupe RDL Victoriaville SENCRL, société de comptables professionnels agréés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;
ET RÉSOLU QUE les états financiers 2025 de la Municipalité de Saint-Sylvère ont été présentés et déposés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham, (Qc) - www.solutionsmunicipalesducharme - Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2026-10-232

4. Achat porte de garage pour garage municipal

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faciliter l'accès à l'arrière du garage municipal afin d'y entreposer et d'y faire entrer des matériaux de construction actuellement conservés dans la grange;

ATTENDU QUE l'installation d'une porte de garage d'une dimension de 8 pieds par 7 pieds permettrait d'améliorer la fonctionnalité et l'utilisation du garage municipal;

ATTENDU QUE le coût d'achat de la porte de garage est de 1 373,95 $, plus les taxes applicables;

Il EST PROPOSÉ PAR Stéphane Trottier et appuyé par André Casavant ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une porte de garage d'une dimension de 8 pieds par 7 pieds destinée à l'arrière du garage municipal, au coût de 1 373,95 $, plus les taxes applicables;

IL EST RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée aux crédits budgétaires prévus à cette fin;

IL EST RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à donner suite à la présente résolution et à signer tout document requis relativement à cet achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-233

5. Prix de participation — décorations d'halloween 2026

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la participation citoyenne et l'embellissement des propriétés résidentielles à l'occasion de la fête de l'Halloween;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser un tirage parmi les citoyens ayant décoré leur résidence pour l'Halloween, selon les modalités établies par la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite remettre une carte-cadeau d'une valeur de 100 $ à la personne gagnante du tirage;

Il EST PROPOSÉ PAR Éric Chassé et appuyé par Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 100 $, plus les taxes applicables, pour l'achat d'une carte-cadeau devant être remise dans le cadre du tirage organisé parmi les citoyens ayant décoré leur résidence pour l'Halloween;

IL EST RÉSOLU QUE la dépense soit imputée aux crédits budgétaires prévus à cette fin;

IL EST RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'achat de la carte-cadeau, à établir les modalités du tirage et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREF.-TRÉS.
No de résolution
ou annotation

-10-234

6. Dépôt de subvention ici on bouge de Loisirs Sports Centre-du-Québec

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer les équipements et le matériel destinés à la patinoire municipale;

ATTENDU QUE Loisirs Sports Centre-du-Québec offre une aide financière dans le cadre du programme « Ici on bouge »;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention auprès de Loisirs Sports Centre-du-Québec afin de financer l'achat de matériel et d'équipement pour la patinoire municipale;

Il EST PROPOSÉ PAR Stéphane Trottier et appuyé par André Casavant ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de Loisirs Sports Centre-du-Québec, dans le cadre du programme « Ici on bouge », pour l'achat de matériel et d'équipement destinés à la patinoire municipale;

IL EST RÉSOLU QUE madame Karol-Anne Smith, directrice générale, soit autorisée à préparer, déposer et signer, au nom de la Municipalité, la demande de subvention ainsi que tout document requis relativement à celle-ci;

IL EST RÉSOLU QUE madame Karol-Anne Smith, directrice générale, soit également autorisée à fournir tout renseignement complémentaire et à effectuer toute démarche nécessaire au suivi de la demande de subvention.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

(Le tout selon l'article 32 du Règlement 352 de la régie interne des séances du conseil).

~~2025-06-166~~
2026-10-235

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphane Trottier, appuyé par le conseiller Éric Chassé;
IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 09 h 06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Fannie Boisvert
Mairesse

Karol-Anne Smith
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Fannie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Fannie Boisvert
Mairesse

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham, (Qc) - www.solutionsmunicipalesducharme - Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation